

PROCES-VERBAL 20250624-01-CIASAAG
Conseil d'Administration du 24 juin 2025
à 18h00 à la salle des fêtes de Bazugues

Le Conseil d'Administration du CIAS Astarac Arros en Gascogne, convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de Mme Céline Salles, Présidente.

Membres présents : D Artagnan, C Bonnassies, A Bourdallé, M Cousse, P Domenichi, P Ducombs, S Lahille, C Lascombes, C Magnat, J Roncalez, C Salles

Membres absents : C Daujan, G Despaux, F Le Ny, C Maupeu, G Tanques

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents : 11

Secrétaire de séance : A Bourdallé

1/ Approbation du PV de séance du Conseil d'Administration du 08 avril 2025

VU le procès-verbal de la séance du 08 avril 2025,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du 08 avril 2025.

2/ Approbation compte de gestion 2024 – budget annexe SAAD

Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2024**,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2024**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2024** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2024** par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ Approbation compte de gestion 2024 – budget annexe SSIAD

Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats,

le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2024** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4/ Approbation compte de gestion 2024 – budget annexe EHTM

Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2024** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5/ Approbation compte de gestion 2024 – budget principal CIAS

Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2024** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2024** par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6/ Vote du compte administratif 2024 – budget annexe SAAD

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence d'Annie Bourdallé, Vice-Présidente soumet au vote le compte administratif 2024 et arrête ainsi les comptes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	957 906,16 €
	Réalisé :	769 777,29 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	957 906,16 €
	Réalisé :	723 568,74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
Restes à réaliser :		0,00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
Restes à réaliser :		0,00 €

RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Fonctionnement :	-	46 208,55 €
Investissement hors RAR :		0,00 €
Investissement RAR inclus :		0,00 €
RESULTAT GLOBAL :	-	46 208,55 €

Hors la présence de Mme Céline Salles, Présidente du CIAS Astarac Arros en Gascogne, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif 2024 du budget annexe du SAAD Astarac Arros en Gascogne.

7/ Vote du compte administratif 2024 – budget annexe SSIAD

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence d'Annie Bourdallé, Vice-Présidente soumet au vote le compte administratif 2024 et arrête ainsi les comptes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	593 303,04 €
	Réalisé :	559 589,68 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	593 303,04 €
	Réalisé :	618 360,44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Restes à réaliser :	0,00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Restes à réaliser :	0,00 €

RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Fonctionnement :	58 770,76 €
Investissement hors RAR :	0,00 €
Investissement RAR inclus :	0,00 €
RESULTAT GLOBAL :	58 770,76 €

Hors la présence de Mme Céline Salles, Présidente du CIAS Astarac Arros en Gascogne, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif 2024 du budget annexe du SSIAD Astarac Arros en Gascogne.

8/ Vote du compte administratif 2024 – budget annexe EHTM

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence d'Annie Bourdallé, Vice-Présidente soumet au vote le compte administratif 2024 et arrête ainsi les comptes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	514 918,09 €
	Réalisé :	510 170,85 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	514 918,09 €
	Réalisé :	477 234,20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Restes à réaliser :	0,00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Restes à réaliser :	0,00 €

RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Fonctionnement :	- 32 936,65 €
Investissement hors RAR :	0,00 €
Investissement RAR inclus :	0,00 €
RESULTAT GLOBAL :	- 32 936,65 €

Hors la présence de Mme Céline Salles, Présidente du CIAS Astarac Arros en Gascogne, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif 2024 du budget annexe de l'EHTM Astarac Arros en Gascogne.

9/ Vote du compte administratif 2024 – budget principal CIAS

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence d'Annie Bourdallé, Vice-Présidente soumet au vote le compte administratif 2024 et arrête ainsi les comptes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	2 256 259,14 €
	Réalisé :	2 169 354,80 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	2 256 259,14 €
	Réalisé :	2 344 107,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	11 132,52 €
	Réalisé :	5 792,20 €
	Restes à réaliser :	0,00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	11 132,52 €
	Réalisé :	5 707,74 €
	Restes à réaliser :	0,00 €

RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Fonctionnement :	174 753,08 €
Investissement hors RAR :	- 84,46 €
Investissement RAR inclus :	- 84,46 €

RESULTAT GLOBAL : 174 668,62 €

Hors la présence de Mme Céline Salles, Présidente du CIAS Astarac Arros en Gascogne, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif 2024 du budget principal du CIAS Astarac Arros en Gascogne.

10/ Affectation des résultats 2024 – Budget Annexe SAAD

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Céline SALLES, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat de l'exercice 2024 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	- 46 208,55 €
Résultat de fonctionnement au 31 décembre 2024	- 46 208,55 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats 2024 comme suit :

- Le résultat déficitaire de fonctionnement s'élevant à **- 46 208,55 €** en report à nouveau déficitaire (compte 119).

11/ Affectation des résultats 2024 – Budget annexe SSIAD

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Céline SALLES, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat de l'exercice 2024 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	58 770,76 €
Résultat de fonctionnement au 31 décembre 2024	58 770,76 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** le résultat excédentaire de fonctionnement 2024 comme suit :
 - Groupe 1 - Soins infirmiers : 20 000 €
 - Groupe 2 - Personnel intérimaire : 20 000 €
 - Groupe 3 - Matériel de transport : 7 000 €
 - Groupe 3 - Frais d'assurance : 3 000 €
 - Réserve de trésorerie 8 770,76 € au compte 10685.

12/ Affectation des résultats 2024 – Budget Annexe EHTM

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Céline SALLES, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement	
Résultat de la section Hébergement	+ 48 352,18 €
Résultat de la section Dépendance	- 81 288,83 €
Résultats cumulés à affecter	- 32 936,65 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** les résultats 2024 comme suit :
 - Le résultat déficitaire de fonctionnement s'élevant à **- 32 936,65 €** en report à nouveau déficitaire (compte 119).

13/ Affectation des résultats 2024 – budget principal CIAS

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Céline SALLES, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024 [précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)]		
Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	23 138,66 €
Report à nouveau [précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)]		
Solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion	B	+ 151 614,42 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024		
<i>Si le résultat est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous</i>	A+B	+ 174 753,08 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution avec les résultats antérieurs [précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)] D 001 si déficit R 001 si excédent	C - 84 46 €
---	----------------

Restes à réaliser		Solde des restes à réaliser	D 0,00 €	
Dépenses	Recettes			
0,00 €	0,00 €	<i>Besoin de financement ou excédent de financement</i>		

Besoin ou excédent de financement à la section d'investissement	E - 84,46 €
--	------------------------

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'AFFECTER au budget 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

1°) – Section d'investissement Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de <i>Au minimum besoin de financement (E)</i>	F 84,46 €
--	----------------------

2°) – Section de fonctionnement Le surplus (A + B - F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	174 668,62 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (1)	0,00 €

(1) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

14/ Budget principal du CIAS Astarac Arros en Gascogne – Vote du budget supplémentaire 2025

VU les articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-3 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

CONSIDERANT que le budget primitif du CIAS pour l'exercice 2025 a été voté sans reprise des résultats 2024 et des restes à réaliser 2024,

CONSIDERANT que ce projet de budget supplémentaire permet de reprendre les résultats 2024 et les restes à réaliser 2024,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget supplémentaire pour l'exercice 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	173 668,62 €	174 668,62 €	1 084,46 €	84,46 €
Opérations d'ordre	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL	174 668,62 €	174 668,62 €	1 084,46 €	1 084,46 €

Le budget supplémentaire du CIAS, pour l'exercice 2025, est équilibré en recettes et dépenses.

15/ Budget annexe EHTM 2025 – Décision modificative n°1 : réajustement des crédits autorisés par le Département du Gers

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au budget annexe,

VU la délibération n°2024/28 qui adopte le budget primitif 2025 du budget annexe EHTM,

VU le courrier en date du 13 juin 2025 du Département du Gers qui notifie au CIAS Astarac Arros en Gascogne la décision tarifaire 2025 afférente à l'EHTM de Montaut,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster les prévisions de recettes votées au **budget primitif 2025** pour s'accorder avec cette décision,

Madame la Présidente propose de modifier les inscriptions budgétaires par la décision modificative n°1 suivante, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

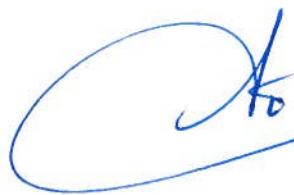
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Groupe 1				
Dotation Département (dépendance)		+ 307,00 €	-	-
Participation résidents hors départ (dépendance)		- 307,00 €		
Participation résidents (hébergement)		+ 12 000,00 €		
Groupe 2				
Personnel Extérieur à l'établissement (hébergement)	+ 13 234,00 €		-	-
Rémunération Personnel non médical (hébergement)	- 1 234,00 €			
Groupe 3				
	-	-	-	-
TOTAL	+ 12 000,00 €	+ 12 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Au vu de l'exposé de Mme la Présidente, Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les ajustements budgétaires proposés ci-dessus,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires aux articles cités,
- **D'AUTORISER** La Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières, et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

La Présidente lève la séance à 20h00.

La Présidente,





Céline SALLES